



Rapport de la Commission des pétitions du 29 mai 2024

Lausanne, le 22 avril 2024

Présidence : Mme Constance VON BRAUN (les verts) ;
Membres présents : Mme Tatiana Taillefert (les verts) ; Mme Maurane VOUGA (les verts) ; Mme Christine GOUMAZ (soc.) ; Mme Sévrine GRAFF (soc.) ; M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)
Membres excusés : Mme Derya CELIK (soc.)
Secrétaire : Mme Caroline LEMERY

La séance a lieu dans la salle du Conseil communal.

Début et fin de la séance : 16h45 – 19h05

Pétition de Bron Alain - Borde pour un dépôt de bus sportif et solaire (PE23/014)

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND
Accompagnante : Mme Petra MEYER, déléguée au Secrétariat général Finances et Mobilité
Pétitionnaire : M. Bron
Rapportrice : Mme GOUMAZ

* * *

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Monsieur Bron dit avoir lu dans un journal aujourd'hui que la Ville est relativement mal classée en tant que fournisseur d'énergie solaire. Il dit qu'un préavis va s'occuper de rénover le toit du dépôt de la Borde. Selon lui, il faut être plus dynamique dans le domaine de la production énergétique, notamment de la production solaire. Les Services Industriels, historiquement, ont construit des centrales de production énergétique, comme celle de Lavey ou l'usine à gaz par exemple. Il y a donc une tradition aux Services Industriels de mettre en place un outil de production énergétique. Il souligne que les objectifs de 30 GW qui figurent sur le site de Si-REN, qui est la société qui s'occupe de mettre en place la politique énergétique solaire, sont relativement modestes. Actuellement, après déjà 15 ans, seulement 13/14 GW sont produits. Sa proposition de couvrir le toit des dépôts TL pourrait donc répondre à cet enjeu. D'un part, elle permettrait de produire de l'énergie. Par rapport à la loi souhaitant installer des centrales solaires dans les Alpes, par exemple, son projet rencontrera selon lui moins d'oppositions en ce que l'endroit est bien placé du point de vue de l'infrastructure électrique. Pour les aspects plus pratiques, il évoque la chaleur qui va s'accroître avec le temps, et que le fait de créer une sorte



de pergola sur cet emplacement qui produit de l'énergie peut protéger du soleil l'été et de la pluie l'hiver. Au niveau financier finalement, on sait que les investissements en termes de production d'énergies solaires sont des investissements rentables. Ce sont des investissements industriels qui sont bénéfiques en termes de revenu. La Ville de Lausanne, à l'heure de la catastrophe climatique et de la transition énergétique, se doit de se montrer plus proactive et dynamique dans le domaine selon lui.

Questions au pétitionnaire (en présence de la Municipale)

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que le dépôt appartient aux TL. La Ville a une servitude d'usage public pour la partie sur laquelle il y a aujourd'hui déjà des aménagements vieillissants de structures de jeux. Un collectif de jeunes du quartier a sollicité cette commission par le biais d'une pétition, en leur demandant de réaménager cet espace public. Cela fait maintenant deux ans qu'ils travaillent sur le projet. Un projet a été présenté publiquement au quartier, et a reçu un très bon accueil. Sauf s'ils renoncent au projet, ils n'ont donc pas la possibilité, sur cette partie-là, d'ajouter des infrastructures de panneaux solaires. Sur l'autre partie du toit, c'est aux TL de décider s'ils le souhaitent et si cela est possible, de mettre des panneaux solaires. Elle souligne la volonté très claire des TL de gérer leur propre production d'énergie solaire. Ils ont d'ailleurs tout un projet de développement de panneaux solaires sur leurs différents dépôts de bus. Cela est en cours et des crédits ont déjà été votés. Ils partagent donc les objectifs évoqués précédemment. La Municipale propose de joindre aux notes de séance la présentation publique qui a été faite pour prendre connaissance du projet en détail.

Une commissaire demande si Monsieur Bron était au fait de la pétition votée il y a deux ans pour le projet évoqué par Madame la Municipale.

Monsieur Bron confirme et dit que ce projet s'additionnerait à ce qui a été entrepris.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que les toitures sont relativement surchargées au niveau des portances. Il est possible techniquement de renforcer le bâtiment, mais à quel coût ? Elle répète que les TL ont leur stratégie d'utiliser tous les espaces qui leur appartiennent pour poser des panneaux dans la mesure du possible. Sans renforcer le bâtiment, le projet n'est pas possible.

Le président prend congé du pétitionnaire en le remerciant de sa présence.

Audition de la Municipale sans la présence du pétitionnaire

Un commissaire demande si la Ville peut potentiellement collaborer avec les TL pour poser des panneaux.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité rappelle que le bâtiment appartient aux TL, et qu'ils peuvent bien évidemment faire suivre la demande, mais que ce sont les TL qui décideront de l'investissement. Il y a déjà beaucoup de choses sur ce toit, et un dépôt TL n'est en principe pas fait pour accueillir un terrain de foot ou une place de jeux. Cela est limitant en termes de portance. Il faudrait donc consolider le bâtiment, et ça représente donc des impacts financiers importants. Cette décision reviendrait aux TL, la Municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel.

Une commissaire demande si l'impact financier serait entièrement supporté par les TL.



Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que leur société Si-REN pose des panneaux solaires là où c'est possible. Les TL, eux, veulent être maîtres de leur propre production solaire.

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

Délibération de la copet

Un commissaire dit que cette pétition pourrait être renvoyée pour étude et rapport-préavis.

Une commissaire ne partage pas cet avis, car les arguments donnés par Madame la Municipale sont d'ordre technique, la structure du bâtiment ne permet pas mettre des panneaux solaires.

Un commissaire dit que la statique du bâtiment ne permet tout simplement pas d'accueillir ce qui est souhaité par le pétitionnaire. Il en appelle donc au renvoi de la pétition pour étude et communication.

Une commissaire dit que les TL ont décidé d'être autonomes au niveau électrique, et ils étudient tous les endroits où ils vont mettre des panneaux solaires. Cela est donc inutile de les forcer à mettre des panneaux solaires à des endroits qui, en plus, ne sont pas adaptés.

Une commissaire dit que c'est bien la Ville qui a construit un terrain multisport sur un bâtiment qui n'est pas le sien. Donc l'argument de la non-propriété de ce bâtiment ne lui semble pas suffisant.

Une commissaire dit qu'il y a une servitude sur une partie et que l'autre appartient aux TL.

La présidente demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 10
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 1
- qui s'abstient : 0

<p><u>Vote</u> : <i>Par 10 oui, 1 non, et 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. B) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i></p>
--



Ville de Lausanne

Conseil communal

Commission permanente des pétitions
